

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : M. Aymont

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, MM. Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Excusés : M. Carlod (pouvoir à M. Perreal), Mmes Bigot, Amorin

Absent : -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
 - **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016**
 - **Déclarations d'intention d'aliéner**
 - **Modification du tableau des emplois permanents**
 - **Télétransmission des actes – reconduction**
 - **Compétence eaux pluviales**
 - **Rapport d'activité de la CCPG pour l'année 2015**
 - **Nouveau règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Gex**
 - **ONF – Vente de bois**
 - **SEMCODA- Rapport de gestion**
 - **Rapport des commissions**
 - **Courriers divers**
- **Compte-rendu d'activités** –

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Aymont est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de UNG Pyset, 192 rue de l'Alouette, cadastrée F 734, de 726 m².
Acquéreurs : M. Jean-Michel CANGI et Mlle Vanessa PELLENARD, 31 rue Anatole France à Paray-le Monial (71600),
- La propriété de M. Christmann Nicolas, 30 rue de Ruybot, cadastrée F 228 et F 229 de 95 m² et 12 m².
Acquéreur : Mme Nathalie Leclerc, 96 rue du Fort l'Ecluse, 01210 Versonnex,
- La propriété des conjoints Prost, 20 et 14 rue de la Bière, cadastrés F 176 et F 177 de 488 m² et 786 m².
Acquéreur : Commune de Collonges,
- La propriété des conjoints Bouvier, 687 rue de la Vie de l'Etraz, cadastrée B 1196, d'une surface de 265 m².
Acquéreurs : M. Aurélien Beyrand et Mme Delphine Petermann, 242 rue de Pré Bailly à Gex,
- La propriété de la sarl TIT à Pré Bachat (voir la délibération n° 2016-28 concernant l'échange avec la commune),
Acquéreur : Commune de Collonges.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Modification du tableau des emplois permanents

En raison du départ de Mme Stéphanie Verney, ATSEM 1ère classe, il convient de supprimer le poste d'ATSEM 1ère classe et de le remplacer par un poste d'adjoint d'animation 2ème classe.

Considérant la mise à jour de l'annualisation du temps de travail des agents travaillant selon le rythme scolaire, Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2016,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	
<u>Emplois</u>	<u>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</u>
Service Administratif Accueil du Public, Etat civil, Elections Secrétaire de Mairie Service Technique Agent d'entretien Polyvalent Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial polyvalent Service Social Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Service Police Municipale Agent de Police Municipale Agent de Police Municipale	Grade : Adjoint administratif 2 nd classe Grade : Adjoint administratif 1ère classe Grade : Adjoint Technique 2 nd classe Grade : Adjoint Technique 2 nd classe Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe Grade : Brigadier Grade : Gardien
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
Service Administratif Urbanisme, marché public, subventions Service Technique Agent d'entretien des locaux Agent d'entretien des écoles Service Animation Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Service Culturel Agent de bibliothèque	Grade : Rédacteur (75.83 h/mois) Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (43.33 h/mois) Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (50.70 h/ mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe (130.52 h/mois) Grade : Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe (75.83 h /mois)

5. Télétransmission des actes- reconduction

La commune s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et a signé une convention avec la préfecture. La durée de validité de cette convention est arrivée à échéance.

Il est proposé de prolonger la validité par un avenant à la convention et autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. Compétence eaux pluviales

Les communes possèdent la compétence eaux pluviales.

La communauté de communes est le coordonnateur du groupement de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales. Dans le cadre de ce marché de services, la CCPG nous transmet l'acte d'engagement de notre marché. Le marché a été attribué à la société SOPRECO de Morteau pour un montant TTC de 2912,40 €.

La commune doit délibérer pour approuver la passation de ce marché et autoriser le représentant compétent à le signer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7. Rapport d'activité de la Communauté de Communes pour l'année 2015

Ce rapport, sous forme de cd-rom, est à la disposition des conseillers au secrétariat de mairie.

8. Nouveau règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Gex

Ce règlement précise la répartition des rôles entre les communes et la Communauté de communes du Pays de Gex, s'agissant de l'abandon des déchets en dehors des équipements dédiés. Il a été défini que les services des communes continuent d'assurer l'enlèvement des dépôts irréguliers en pied des conteneurs.

Ces équipements étant installés et normalement gérés dans le cadre de la compétence déchets de la CCPG, les modalités d'attribution d'une compensation financière annuelle ont été adoptés par ce même Conseil communautaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9. ONF- Vente de bois

Une nouvelle vente de bois par appel d'offres aura lieu le 4 octobre 2016 à Nantua.

Les lots invendus au printemps dernier seront re-proposés à la vente.

10. SEMCODA- Rapport de gestion

Les membres du conseil municipal ont été destinataires de ce rapport.

11. Rapport des commissions municipales

- Commission voirie : M. Perreal informe les membres du conseil municipal du recrutement par voie de mutation d'un nouvel employé à la voirie, venant de la commune de Lancrans. Il s'agit de M. Stéphane Rouma.
- Commission communication : Mme Nury fixe la date de la prochaine réunion : le jeudi 22 septembre à 20 heures. La commission se réunira désormais tous les 3^{èmes} jeudis du mois.

- M. le Maire propose aux membres du conseil de venir voir l'avancement des travaux au Foyer Rural le samedi 24 septembre à 11 heures. Un mail est envoyé aux conseillers.

12. Courriers divers

- M. le maire fait part aux conseillers de la démission de Mme Nury du poste de délégué de la mairie au conseil d'école. M. le Maire reste délégué à ce conseil. Il convient d'élire un deuxième délégué. M. Deville propose sa candidature qui est acceptée à la majorité.
- Concernant les TAP, il manque des animateurs. Ce sont actuellement les animateurs de Famille Rurale qui s'occupent des TAP.
- Courrier de M. Hurel : M. Hurel souhaite acheter à la commune le logement qu'il lui loue dans l'ancienne école d'Ecorans. A l'unanimité, les membres du conseil refusent car la commune souhaite conserver ce bâtiment qui fait partie du patrimoine communal.
- Courrier de Mme Dupré et de ses voisins : demande d'une grille transversale en direction du fossé qui longe la Grand'Rue pour limiter l'afflux d'eau qui descend du chemin des Chataigniers, ceci à l'occasion des travaux effectués par la communauté de Communes Chemin des Châtaigniers. Une réponse sera faite par courrier : il n'est pas possible de programmer des travaux communaux parallèlement à ceux de la CCPG. Notre commune a signé avec une autre entreprise un marché pour ce genre de réalisation. La commission adéquate se rendra sur place pour envisager les travaux nécessaires pour pallier à ces problèmes.
- Un nouveau sous-préfet est nommé à Gex. Il sera également le sous-préfet de l'arrondissement de Nantua. Son bureau sera basé à Gex, un secrétaire général sera sur place à Nantua.
- Mme Pernod Beaudon, députée de l'Ain, propose aux membres du conseil une visite de l'assemblée nationale. Le courrier est adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.
- M. le Maire informe les conseillers que l'ARC du Genevois français va devenir un Pôle métropolitain.
- Mme Vernaz soulève un problème d'aboiements de chiens la nuit durant cet été rue Pré Fleuri.

La séance est levée à 21h30.
